

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 19 octobre 2012

L'an deux mil douze, le dix neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

**Etaient présents :** BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, TRAMIER Claire, COULON Hervé, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, DESROQUES Fabienne, LE TOUCHE Henri, CHAPOUX Catherine.

**Excusés :** BRETECHE Christine (procuration LE TOUCHE Henri), DOUAUD-RICORDEL Alice, DORNER Yoann.

**Absent :** VIAUD Cédric.

Monsieur LE TOUCHE Henri a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2012.**

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (3 abstentions) des personnes présentes.

### **SCHEMA REGIONAL EOLIEN**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal est sollicité pour donner un avis au Préfet sur les projets de développement de l'énergie éolienne terrestre sur les Pays de la Loire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, ne s'oppose pas au projet mais note une incohérence entre le plan proposé et le développement aéronautique de la région.

### **SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> Classe à temps partiel**

Pour s'adapter à l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe, il y a eu nécessité de remanier les horaires du personnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de 16h00 au 31 octobre 2012.

Il décide, à l'unanimité, de créer d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour 18h18 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

L'ensemble du Conseil municipal remercie le personnel de la cantine et du périscolaire pour avoir assuré le remplacement de l'agent en arrêt de maladie, le temps de trouver une autre personne pour effectuer le travail.

**CENTRE DE GESTION – protection sociale complémentaire prévoyance**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la possibilité pour les employeurs publics territoriaux de pouvoir aider les agents à acquérir une protection sociale complémentaire. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique propose une participation de 11.50 €par agent adhérent et par mois.

Après simulations et calculs pour l'ensemble du personnel, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- une participation de 10.50 €par mois et par agent,
- le choix de l'assiette renforcée,
- charge Monsieur le Marie d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

**DECISION MODIFICATIVE n°2 - Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget	Libellés
			Service	
2184. D-RE	0.00	3 500.00	3 500.00	Mobilier
2313. D-RE	255 893.33	-9 100.00	246 793.33	Construction
2158. D-RE	12 712.52	1 100.00	13 812.52	Autres installations
2128. D-RE	8 797.46	5 600.00	14 397.46	Autres agencements
2116. D-RE	12 000.00	-1 100.00	10 900.00	Cimetière

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la Décision Modificative n°2/2012.

**DECISION MODIFICATIVE n°3 - Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget	Libellés
			Service	
60633. D-RF	600.00	-600.00	0.00	Fournitures voirie
6336. D-RF	2 500.00	240.00	2 740.00	Cotisation CNFPT
6411. D-RF	91 000.00	12 000.00	103 000.00	Personnel titulaire
6413. D-RF	41 000.00	2 100.00	43 100.00	Personnel non titulaire
6451. D-RF	29 000.00	3 700.00	32 700.00	URSSAF
6453. D-RF	25 000.00	800.00	25 800.00	Retraite
6454. D-RF	3 500.00	-800.00	2 700.00	Assédis
6474. D-RF	1 500.00	60.00	1 560.00	Œuvres sociales
61523. D-RF	40 000.00	-1 500.00	38 500.00	Voies et réseaux
61522. D-RF	29 705.26	-8 615.78	21 089.48	Bâtiments
6419. R-RF	1 500.00	5 200.15	6 700.15	Remb remplacement personnel
6459. R-RF	0.00	2 184.07	2 184.07	Remb charges S Sociale

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la Décision Modificative n°3/2012.

**DECISION MODIFICATIVE n°1 - Assainissement**

Le Conseil municipal décide de reporter cette décision au prochain conseil.

**TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SILLON  
DES COMPETENCES : « Accueil collectif des jeunes enfants » et « Lecture  
publique »**

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'offrir un accueil collectif adapté aux abondantes demandes. Deux structures associatives proposent actuellement sur le territoire 39 places d'accueil collectif du jeune enfant au total, alors que les résultats combinés d'une enquête auprès de la population et des données nationales de la CAF portent les besoins à 103 places. Les capacités d'accueil des structures existantes étant largement insuffisantes, il s'avère donc nécessaire de créer de nouvelles structures.

Concernant la lecture publique, la plus-value d'une gestion intercommunale résiderait dans la possibilité de faire accéder tout type d'usagers à un grand nombre de services, en facilitant l'accès à la documentation dans toute sa variété par une politique culturelle, éducative, sociale, dans et hors murs, par l'animation d'un réseau intercommunal de lecture publique.

Considérant que la Communauté de Communes peut se mettre au service de l'accueil collectif petite enfance de moins de six ans et de la lecture publique en se dotant d'une compétence facultative pleine et entière en la matière, et conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ce transfert de compétences a été validé au sein du conseil communautaire à l'unanimité des personnes présentes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité le transfert des compétences « Accueil collectif des jeunes enfants » et « Lecture publique » à la Communauté de Communes Loire et Sillon au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Communauté de Communes Loire et Sillon :**

- **rapport d'activité 2011**
- **rapport annuel 2011 prix et qualité service élimination des déchets**
- **rapport annuel 2011 sur le SPANC**

Les documents sont à disposition du public à l'accueil de la mairie.

### Questions diverses :

- ◇ Ordures ménagères : des permanences sont organisées pour la distribution des sacs :
  - samedi 17 novembre de 9h à 12h
  - mercredi 21 novembre de 16 à 19h
  - vendredi 23 novembre de 16h à 19h
  - samedi 24 novembre de 9 à 12h.Un badge d'accès à la déchetterie sera distribué au même moment.

### Informations :

- ◇ La commune a reçu une dotation d'un montant de 1327 €, au titre de la répartition 2011 des amendes de police en matière de circulation routière, ceci après une demande de la commune pour l'équipement d'un radar pédagogique, pour une facture d'un montant de 3832 €
- ◇ CCLS : Mise en place de la Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIAPH) : Claire Tramier représentera la collectivité dans cette instance.
- ◇ Appel d'offres travaux école maternelle : 30 plis ont été reçus.
- ◇ Etude de pré-urbanisation : La commune a fait appel à la CCLS pour l'aider dans une réflexion sur le choix du terrain à urbaniser dans le futur. L'Agence De Développement de la Région Nazairienne réalisera l'étude. Plusieurs rencontres sont prévues. Hervé Coulon et Catherine CHAPOUX se sont proposés pour faire partie du groupe de travail.
- ◇ La commémoration du 11 novembre se fera le samedi 10 novembre. La population est invitée au rassemblement qui aura lieu devant l'église à 17h30.
- ◇ Monsieur le Maire a rencontré l'architecte chargé des demandes de la commune aux ABF. Différents dossiers ont été abordés, notamment ceux des travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment où la déclaration préalable est exigée.

Fin à 23h30.